

ASSOCIATION DE PREVENTION ET DE REINSERTION SOCIALE (A.P.E.R.S)

Association Loi 1901

Siège social :

**18 Avenue Laurent Vibert
13090 AIX EN PROVENCE**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE CLOS

LE 31 DECEMBRE 2025

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale du 7 mai 2024, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association de Prévention et de Réinsertion Sociale (A.P.E.R.S), relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'entreprise à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercices professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiqués dans la partie « Responsabilité du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposée dans l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables utilisées et des informations fournies dans les notes de l'annexe et du rapport financier.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci avant.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du président et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Les comptes annuels ont été arrêté par le conseil d'administration.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

A Salon de Provence, le 7 mai 2026,

Gérald RECH
Commissaire aux comptes
Inscrit auprès de la cour d'appel de Aix-en-Provence



BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2025 12			Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (I)						
	Immobilisations incorporelles						
	Frais de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés et droits assimilés	12 531	12 531				
	En cours, avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage	104 327	70 768	33 559	38 969	5 410-	13. 88-
	En cours, avances et acomptes						
	<i>Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés</i>						
	Immobilisations financières (1)						
	Participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	5 950		5 950	5 650	300	5. 31
	Total II	122 808	83 299	39 509	44 619	5 110-	11. 45-
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Créances (2)						
	Créances clients, usagers et comptes rattachés						
	Créances reçues par legs ou donations						
	Autres créances	258 381		258 381	392 131	133 750-	34. 11-
	Charges constatées d'avance (2)	15 850		15 850	12 978	2 873	22. 14
	Valeurs mobilières de placement	64 828		64 828	63 577	1 251	1. 97
	Instruments financiers à terme et jetons détenus						
	Disponibilités	566 750		566 750	294 845	271 905	92. 22
	Total III	905 809		905 809	763 531	142 278	18. 63
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts (IV)						
	Primes de remboursement des emprunts (V)						
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	1 028 617	83 299	945 318	808 150	137 168	16. 97

(1) Dont à moins d'un an
(2) Dont à moins d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2025 12	Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise :				
	Fonds propres statutaires				
	Fonds propres complémentaires				
	Fonds propres avec droit de reprise :				
	Fonds statutaires				
	Fonds propres complémentaires				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves :				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves pour projet de l'entité				
	Autres				
	Report à nouveau	216 270	243 989	27 719-	11. 36-
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	160 737	27 719-	188 456	679. 88
	Situation nette (sous total)	377 007	216 270	160 737	74. 32
	Fonds propres consommptibles				
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	377 007	216 270	160 737	74. 32
AUTRES FONDS PROPRES	Fonds non remboursables				
	Avances conditionnées				
	Droits du concédant				
	Total II				
FONDS REPORTES ET DEDIES	Fonds reportés liés aux legs ou donations				
	Fonds dédiés	55 000		55 000	
	Total III	55 000		55 000	
PROVISIONS	Provisions pour risques	99 697	90 467	9 230	10. 20
	Provisions pour charges				
	Total IV	99 697	90 467	9 230	10. 20
DETTES (1)	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	23 224	29 924	6 699-	22. 39-
	Emprunts et dettes financières diverses (2)				
	Instruments financiers à terme				
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	45 868	56 304	10 436-	18. 54-
	Dettes des legs ou donations				
	Dettes fiscales et sociales	325 802	404 260	78 458-	19. 41-
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	12 370	10 396	1 974	18. 99
	Produits constatés d'avance	6 350	530	5 820	NS
	Total V	413 614	501 413	87 799-	17. 51-
	Écarts de conversion et différences d'évaluation (VI)				
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	945 318	808 150	137 168	16. 97
		407 264	500 883		

(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)

(2) Dont emprunts participatifs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2025	12	31/12/2024	12	Euros	%
Produits d'exploitation ⁽¹⁾						
Cotisations						
Ventes de biens et services						
Ventes de biens						
Ventes de dons en nature						
Ventes de prestations de service	732	893	688	016	44 877	6. 52
Parrainages						
Produits de tiers financeurs						
Concours publics et subventions d'exploitation	1 526	880	1 319	361	207 519	15. 73
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable						
Ressources liées à la générosité du public						
Dons manuels						
Mécénats	8 800		10 300		1 500-	14. 56-
Legs, donations et assurances-vie						
Contributions financières						
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions	30 000		103 411		73 411-	70. 99-
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles						
Utilisations des fonds dédiés						
Autres produits	271 431		310 599		39 168-	12. 61-
Total I	2 570 004		2 431 687		138 317	5. 69
Charges d'exploitation ⁽²⁾						
Achats de marchandises						
Variation de stock						
Autres achats et charges externes	450 899		467 151		16 252-	3. 48-
Aides financières						
Impôts, taxes et versements assimilés	123 550		113 843		9 706	8. 53
Salaires et traitements	1 238 140		1 324 292		86 152-	6. 51-
Cotisations sociales	475 176		480 242		5 065-	1. 05-
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	5 410		4 900		510	10. 41
Dotations aux provisions	39 230				39 230	
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées						
Reports en fonds dédiés	55 000				55 000	
Autres charges	13 802		8 037		5 765	71. 74
Total II	2 401 206		2 398 464		2 743	0. 11
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	168 798		33 223		135 575	408. 07

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2025	12	31/12/2024	12	Euros	%
Produits financiers						
De participation						
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		1 257		1 240	17	1. 40
Autres intérêts et produits assimilés		1 684		1 530	154	10. 07
Reprises sur dépréciations et provisions						
Différences positives de change						
Produits des immobilisations financières cédées						
Produits nets sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie						
Total III		2 941		2 770	172	6. 19
Charges financières						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions						
Intérêts et charges assimilées		11 002		3 874	7 128	183. 99
Différences négatives de change						
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées						
Charges nettes sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie						
Total IV		11 002		3 874	7 128	183. 99
2. Résultat financier (III-IV)		8 061-		1 104-	6 956-	629. 87-
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)		160 737		32 119	128 618	400. 45
PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)				660	660-	100. 00-
CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)				60 498	60 498-	100. 00-
4. Résultat exceptionnel (V-VI)				59 838-	59 838	100. 00
Participation des salariés aux résultats (VII)						
Impôts sur les bénéfices (VIII)						
Total des produits (I+III+V)		2 572 946		2 435 117	137 829	5. 66
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)		2 412 209		2 462 836	50 627-	2. 06-
5. EXCEDENT OU DEFICIT		160 737		27 719-	188 456	679. 88

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Historique et activité de l'association :

L'A.P.E.R.S (Association de prévention et de réinsertion sociale) a été créée en 1980. Son siège est à Aix-en-Provence. Elle a pour mission de faire exécuter les mandats judiciaires (Contrôles judiciaires et enquêtes), de suivre les personnes après condamnation, les victimes et offre un service de médication pénale.

Comptes 2025 :

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 945 317.88 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 2 570 004.29 Euros et dégageant un excédent de 160 736.87 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2022-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Changement de méthode

Les comptes clos au 31 décembre 2025 intègrent les changements de réglementation comptable prévus par le règlement ANC N°2022-06 du 4 novembre 2022. Ces changements s'appliquent à compter du 1er janvier 2025.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Les principales incidences pour l'association A.P.E.R.S concernent :

- Reclassement opéré sur les charges et les produits exceptionnels.

* La réaffectation des charges et des produits exceptionnels dans les comptes par nature, principalement en exploitation;

- La suppression des comptes de transferts de charges.

* Les indemnités journalières, qui figuraient dans le compte 79100000, sont désormais comptabilisées dans le compte 64900001

* Les remboursements des LRAR, qui figuraient dans le compte 79100000, sont désormais comptabilisées dans le compte 62610000

* Les indemnités kilométriques "MP AIX" qui figuraient dans le compte 79122000, sont désormais enregistrées dans le compte 70800001.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -**Etat des immobilisations**

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 2 5 3 1		
Installations générales agencements aménagements divers	6 7 1 9 3		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	3 7 1 3 5		
TOTAL	1 0 4 3 2 7		
Prêts, autres immobilisations financières	5 6 5 0		3 0 0
TOTAL	5 6 5 0		3 0 0
TOTAL GENERAL	1 2 2 5 0 8		3 0 0

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			12 531	
Installations générales agencements aménagements divers			67 193	
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			37 135	
TOTAL			104 327	
Prêts, autres immobilisations financières			5 950	
TOTAL			5 950	
TOTAL GENERAL			122 808	

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice		Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL		12 531			12 531
Installations générales agencements aménagements divers		29 230	5 171		34 401
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		36 128	239		36 367
TOTAL		65 358	5 410		70 768
TOTAL GENERAL		77 889	5 410		83 299
Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.générales agenc.aménag.divers	5 171				
Matériel de bureau informatique mobilier	239				
TOTAL	5 410				
TOTAL GENERAL	5 410				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Tableau de variation des fonds propres
ANC 2018-06 : Art. 431-5

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultats	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Report à nouveau	2 43 9 8 9			2 7 7 1 9	2 1 6 2 7 0
Excédent ou déficit de l'exercice	2 7 7 1 9 -	2 7 7 1 9 -	1 6 0 7 3 7		1 6 0 7 3 7
Situation nette	2 1 6 2 7 0		1 6 0 7 3 7	0	3 7 7 0 0 7
TOTAL I	2 1 6 2 7 0	2 7 7 1 9 -	1 6 0 7 3 7	2 7 7 1 9	3 7 7 0 0 7

ANNEXE

Tableau de variation des fonds dédiés

ANC 2018-06 : Art. 431-6

Une information relative aux fonds dédiés est donnée dans l'annexe par projet ou catégorie de projet selon les rubriques figurant dans le tableau ci-après :

VARIATION DES FONDS DEDIES	AL'OUVERTURE DE L'EXERCICE	REPORTS	UTILISATIONS		TRANSFERTS	A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
			Montant global	Dont remboursements		Montant global	Dont fonds dédiés *
Subventions d'exploitation CPCA					55 000 55 000	55 000 55 000	
TOTAL					55 000	55 000	

* correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Autres provisions pour risques et charges	90 467	39 230	30 000		99 697
TOTAL	90 467	39 230	30 000		99 697
TOTAL GENERAL	90 467	39 230	30 000		99 697
Dont dotations et reprises d'exploitation		94 230	30 000		

- La provision de 30 000 euros correspondant à un litige prud'homal a été reprise suite à la décision de la cour d'appel du 14 février 2025
- Une provision de 60 466,67 euros avait été comptabilisée concernant le risque de non recouvrement du solde de la créance CPCA "KALEIDO" suite à l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire. La créance a été admise à titre chirographaire.
- Une provision de 29 000 euros a été provisionnée suite à la réception le 22 décembre 2025 d'une convocation devant le bureau de conciliation et d'orientation
- Une provision de 10 230 euros a été provisionnée correspondant au risque de non recouvrement des frais de justice pour l'année 2024.

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	5 950		5 950
Divers état et autres collectivités publiques	178 724	178 724	
Débiteurs divers	79 657	79 657	
Charges constatées d'avance	15 850	15 850	
TOTAL	280 181	274 231	5 950

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	72	72		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	23 152	6 973	16 179	
Fournisseurs et comptes rattachés	45 868	45 868		
Personnel et comptes rattachés	137 847	137 847		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	167 346	167 346		
Autres impôts taxes et assimilés	20 609	20 609		
Autres dettes	12 370	12 370		
Produits constatés d'avance	6 350	6 350		
TOTAL	413 614	397 435	16 179	
Emprunts remboursés en cours d'exercice	6 678			

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Variation des fonds propres

Le déficit 2024 a été affecté pour sa totalité en report à nouveau sur le présent exercice.
Le résultat 2025, un bénéfice de 160 736,87 €, porte les fonds propres de l'association à 377 007,19€.

Autres immobilisations incorporelles

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

	Valeurs	Taux d'amortissement
Logiciels	4 395	100.00
Architecture procédure RGPD	8 136	33.33

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Agencements et aménagements	Linéaire	7 à 10 ans
Matériel de bureau et info.	Linéaire	3 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	3 à 10 ans

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Evaluation des valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	2 5 8 3 8 1
Total	2 5 8 3 8 1

Détail des produits à recevoir

	Montant
Fournisseurs - Avoir à recevoir	2 1 0
Subventions à recevoir	8 0 9 2 0
Mémoires Frais de justice à recevoir 2024/2025	9 7 8 0 4
Remboursement OPCO	6 2 5 5
Remboursements Frais	1 1 4 8
Stages à recevoir	7 2 0
Indemnités journalières à recevoir	8 0 0 7
Partenariats à recevoir	6 0 4 6 7
Produits des formations à recevoir	2 8 5 0
Total	2 5 8 3 8 1

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	7 2
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 4 9 7 9
Dettes fiscales et sociales	1 8 8 0 3 6
Autres dettes	1 2 3 7 0
Total	2 2 5 4 5 7

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Détail des charges à payer

	Montant
Intérêts courus sur emprunt	7 2
Fournisseurs - Factures non parvenues	2 4 9 7 9
Provision congés payés	1 2 2 4 2 6
Provision prime Ségur à payer	1 9 9 1
Provision charges sur congés payés	6 2 7 4 3
Provision charges sur prime Ségur à payer	8 7 6
Remboursement d'un encaissement à tort d'un stage	1 5 0 0
Honoraires Stages à payer	5 0 0 0
Frais bancaires à payer	6 0 9
Provision honoraires Commissaire aux comptes	3 1 2 0
Honoraires à payer	1 7 4 6
Frais d'électricité à payer	7 8
Frais de télécommunication à payer	1 9
Fournitures administratives à payer	2 9 8
Total	2 2 5 4 5 7

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	1 5 8 5 0
Total	1 5 8 5 0
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	6 3 5 0
Total	6 3 5 0

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Détail des charges constatées d'avance

	Exploitation	Financier	Exceptionnel
Locations mobilières	12 063		
Cotisations	160		
Télécommunications	377		
Assurances	2 652		
Maintenance	169		
Charges locatives	10		
Service civique	19		
Formation	400		
Total	15 850		

Détail des produits constatés d'avance

	Exploitation	Financier	Exceptionnel
Stages	350		
Subvention Salon de Provence 2026	6 000		
Total	6 350		

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -**Ventilation des subventions**

Répartition par secteur d'activité	Montant
Chancellerie	613 823
FIPD	188 500
CT2 Métropole	74 700
CT3 Métropole	5 000
CT5 Métropole	24 000
CT6 Métropole	26 572
ACCM	18 600
Contrat de Ville	6 000
Terre de Provence	23 000
Politique de la Ville	27 088
Fos/mer	1 000
Ville d'Aix-en-Provence	7 000
Autres subventions	178 096
Conseil Régional	134 186
Conseil Départemental	206 000
Régularisation CT2	6 685 -
Total	1 526 880

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Valorisation des contributions volontaires

L'A.P.E.R.S (Association de prévention et de réinsertion sociale) a bénéficié, au cours de l'exercice, des contributions volontaires pour 6 722,40 euros.

- Mise à disposition d'un bien pour 6 722,40 euros.

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 5 260 euros, décomposés de la manière suivante :

- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagement en matière de pensions et retraites

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Au 31 décembre 2025, le montant des indemnités de fin de carrière à verser, charges sociales incluses, été évalué à 1 129 905 euros. La dette actuarielle s'élève à 92 302 euro.

Les hypothèses de calcul retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 3,3 %
- Départ à la retraite à 65 ans à l'initiative du salarié
- Taux de rotation : 2%
- Méthode de calcul rétrospective avec prorata temporis
- Utilisation de la table de mortalité : TV88/90
- Taux moyen de charges patronales : 45,29 % pour les employés, 46,48% pour les professions intermédiaires et 63,69 % pour les autres cadres.